

## **Consignes examen d'admission ULB , épreuve de français, juin 2020**

### **1. Résumer le texte en 20 lignes**

- Ne pas faire de copier-coller.  
Il s'agit d'un exercice de reformulation et de vérification de votre compréhension et de votre capacité à référer avec vos mots.  
Il ne s'agit pas d'évaluer votre capacité à recopier des phrases du texte.

Exemple :

Texte original :

*« (...) Le monde animal n'est pas qu'un lieu de compétition sans merci. Il est aujourd'hui attesté qu'il existe des formes de coopération et de solidarité en son sein (...) »*

Reformulation possible :

*« Dans la nature, on peut certes constater une grande compétition entre les espèces mais on peut aussi observer des comportements de coopération et d'entraide »*

- Ne pas donner d'opinion personnelle ni ajouter des éléments qui ne se trouvent pas dans le texte initial.

### **2 Rédiger un commentaire de 20 lignes sur une partie du texte (une phrase, un paragraphe ou une idée)**

-100 % d'opinion personnelle et ne pas reprendre les propos de l'auteur.

- rédigez une introduction (votre sujet en lien avec le texte), une argumentation (exemples différents des exemples du texte), une conclusion. Donc, il ne s'agit pas de dire : « je suis d'accord avec l'auteur quand il dit que » ou l'inverse « je ne suis pas d'accord avec l'auteur quand il dit que »

Exemple :

*« Le monde animal n'est pas qu'un lieu de compétition sans merci. Il est aujourd'hui attesté qu'il existe des formes de coopération et de solidarité en son sein. Jusqu'où ? L'idée que, en raison de ressources limitées, les êtres vivants doivent être en compétition les uns avec les autres est ancienne. Quand Charles Darwin la reprend dans L'Origine des espèces (1859), il n'innove donc pas (...). »*

Exemples de sujets possibles :

*Exemple 1 : « La science a montré dernièrement que la coopération dans la nature était le moteur indispensable à sa survie. Ainsi, de récentes études effectuées sur le règne végétal ont démontré que (...) »*

*Exemple 2 : « La compétition entre espèces animales est un fait démontré depuis des siècles. L'être humain n'échappe pas à cette règle. Observons par exemple, (...) »*

**Vous emportez votre texte et votre brouillon à la fin de l'examen. Vous pouvez donc passer au fluo ou écrire sur votre texte. Vous remettrez uniquement votre résumé et votre commentaire.**

**Une visite des copies aura lieu après la transmission des résultats. Vous pourrez à cette occasion poser des questions et voir quelles sont vos forces et vos faiblesses afin de progresser. La visite des copies n'est pas obligatoire.**

# Surveillés et consentants

*Pierre-Antoine Chardel*

Novembre 2015 Sciences Humaines

## **La certitude d'être surveillés ne semble mettre aucun frein à la facilité avec laquelle nous nous confions aux réseaux numériques. Pour quelles raisons ?**

Voici déjà quelques dizaines d'années, la mise en place par l'État français du fichier numérique Edvige centralisant de nombreuses données personnelles à usage policier souleva de virulentes protestations. Deux affiches avaient alors retenu mon attention. Sur la première, on pouvait voir : « *En lisant cette affiche, tu cours le risque d'être fiché !* » La seconde disait : « *On gueule contre EDVIGE, mais on est tous sur Facebook !* » Et tel est bien le paradoxe qui accompagne l'extraordinaire succès de la communication mobile, des réseaux sociaux et de manière générale de tous les usages du numérique. On n'a jamais autant fait l'apologie de l'autonomie procurée par ces technologies et, dans le même temps, multiplié les alertes contre la traçabilité de nos déplacements, de nos navigations et du contenu même de nos communications.

## **Technologies indiscrètes**

Certains, comme le sociologue Zygmunt Bauman, affirment crûment que « *nous faisons volontairement beaucoup de choses que les pouvoirs totalitaires cherchaient à imposer par la force et la violence ou la peur (1)*. » Le philosophe Giorgio Agamben considère, quant à lui, que les dispositifs technologiques dominants, comme le téléphone portable, sont en train de produire une perte d'individuation dans la mesure où ils contribuent à façonner en profondeur les comportements des individus. Quiconque se laisse prendre dans un dispositif comme un téléphone portable acquiert « *un numéro au moyen duquel il pourra éventuellement, être contrôlé* ». Pour autant, rien ne semble devoir freiner l'usage de cet instrument si pratique. Enfin, comme l'a souligné Armand Mattelart, « *une sorte d'accoutumance s'est créée qui a élargi les seuils de tolérance et a fait que beaucoup consentent, sans même parfois s'en apercevoir, des abandons importants de leur sphère privée et de leurs droits fondamentaux (2)* ». Pourquoi tolérons-nous si facilement d'être surveillés ?

Les réponses à cette question comportent plusieurs volets selon les types de communications, les contextes et les raisons invoquées par les acteurs. Considérons, par exemple, les réseaux sociaux, où chacun est amené à révéler les détails non seulement de sa vie privée (activités, achats, préférences) mais ceux de sa vie intime (opinions, goûts, amitiés, etc.). Ces technologies, censées être conviviales, sont susceptibles de nous trahir, auprès d'un employeur par exemple. Mais il serait trop simple d'attribuer la confiance des internautes à un simple processus d'aveuglement ou d'aliénation. Ce sont également des désirs partagés auxquels répondent ces dispositifs : les caractéristiques des sociétés modernes sont ici directement en jeu dans la mesure où le principe de l'aveu, comme le soulignait le philosophe Michel Foucault, est inscrit au cœur des procédures modernes d'individualisation.

## **Être vu et reconnu**

Toute une représentation de l'être social se façonne autour d'une telle logique : l'envie de se donner à voir relève d'un désir de reconnaissance. Le cas de la télé-réalité le montre bien : ces jeunes gens prennent plaisir à être regardés 24 heures sur 24 et épiés dans leur intimité (3). Le sens de l'intime évolue considérablement à notre époque où la

reconnaissance individuelle passe par le fait d'être vu et identifié par le plus grand nombre. Le psychiatre et psychanalyste Serge Tisseron parle à cet égard du « désir d'extimité » pour désigner le désir de faire reconnaître son originalité profonde. Le désir de dévoilement d'une « originalité intime » correspond au fait que l'on devient un individu par le regard des autres, quand on vit l'expérience d'être vu et reconnu. C'est un même désir de reconnaissance qui entraîne l'exposition de parts de soi sur les réseaux sociaux.

Dans le monde du travail, par ailleurs, on a beaucoup souligné ces dernières décennies l'intérêt qu'il y aurait à promouvoir l'autonomie des opérateurs. Mais, dans le même temps, l'introduction des technologies dites « nomades » (mobiles, géolocalisation) a de fait tendance à diminuer celle des employés. Comme l'écrit la spécialiste Anne Mayère, « *le portable est par excellence un des moyens mobilisés par l'entreprise pour optimiser l'affectation de son personnel et son adaptation aux événements : pour détourner le dépanneur de photocopieur sur un client prioritaire, pour changer le planning d'un commercial suite à un appel client, etc. (...) Les marges d'autonomie résultant de la mobilité tendent à diminuer, du moins pour ce qui concerne les opérateurs (4)* ». Pour autant, ces technologies de contrôle arrivent à être considérées comme allant de soi. Selon une enquête auprès de cadres, 36 % des interrogés reconnaissent qu'elles sont génératrices de stress, mais ils sont 63,3 % à juger que le contrôle de leurs communications est légitime, à condition d'en être informés. On peut faire l'hypothèse que la dématérialisation et l'invisibilité de ces dispositifs brouillent la perception que les acteurs ont des risques liés au contrôle. Les technologies numériques, parce qu'invisibles, semblent perçues comme beaucoup moins contraignantes que des contrôles qui seraient physiques et matérialisés, comme l'ancienne pointeuse, la surveillance directe, le fait de produire des rapports écrits ou de travailler en *open space*...

## Rien à se reprocher

Enfin, pour ce qui est de l'usage d'Internet, on sait que les serveurs conservent les historiques des recherches des utilisateurs qui peuvent rendre très facilement possible l'identification de celles et ceux qui les ont produites. Cela au nom de « l'optimisation » de leurs services. On sait aussi que ces traces sont ouvertes à la surveillance policière, au nom de la lutte contre certaines formes de criminalité et de la « sécurité » en général. Cette transparence de nos faits et gestes est diversement appréciée, et chacun ne réagit pas de la même façon à la surveillance de la sphère privée. J'évoque souvent cette question dans mes enseignements. Or il y a toujours un étudiant qui réagit en disant : « *Mais si on n'a rien à se reprocher, on n'a rien à craindre du numérique.* » Je réponds que si l'on peut n'avoir individuellement *a priori* rien à se reprocher, quelqu'un peut bien me reprocher quelque chose un jour pour de mauvaises raisons, et sans aucune justification. Le principe même d'être épié ouvre cette possibilité. L'acceptation de ces pratiques sans grands débats éthiques ou politiques a de quoi surprendre. Elle satisfait de toute évidence des désirs partagés : le désir de reconnaissance, nous l'avons vu, mais aussi les espoirs investis dans les vertus de la communication. Nous sommes plus que jamais attachés à une conception du salut par la circulation de l'information et par la transparence. Cette conviction provient de la cybernétique de Norbert Wiener qui, dans les années 1950, a imposé l'idée selon laquelle la société démocratique se réalisera par le développement des réseaux de communication. Nous vivons aujourd'hui à l'ère néocybernétique, et la médaille a son revers : on s'interroge sur le besoin d'opacité, on s'inquiète du droit au secret ou à l'effacement des traces. Nous consommons en effet des technologies qui peuvent avoir des conséquences sur notre vie privée, sociale et politique. Le développement de la biométrie domestique et l'extension des capacités GPS liées à l'application Google Maps baptisée Google

Latitude, permettant d'indiquer la position d'individus connectés, en font partie. Ce ne sont pas les usages personnels de ces technologies qui sont porteurs de risques majeurs, mais tout mène à penser que la fréquentation au quotidien de ces technologies contribue à neutraliser la vigilance dont nous devrions faire preuve face à la globalisation des usages policiers de ces mêmes technologies.

## **Pierre-Antoine Chardel**

Professeur de philosophie sociale et d'éthique à Télécom École de Management, chargé d'enseignement à l'université ParisV. Il a publié *Politiques sécuritaires et surveillance numérique* (CNRS, 2014).